



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 49186

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le montant de la majoration pour paiement en retard de la redevance télévision. En effet, alors que pour la plupart des autres taxes ou impôts le montant de la majoration s'élève à 10 %, il est porté à 30 % pour la redevance télévision. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement quant à la possibilité de ramener ce taux à 10 % dans un souci d'équité fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49186

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1139